



A la recherche de l'intérêt général

L'éducation populaire pour la (re)conquête des biens communs

**50e Université d'été de Peuple et Culture
du 30 août au 2 septembre 2012 à Sète**

Ou bien la population prend sa destinée en main
et se préoccupe de l'intérêt général,
guidée en cela par des valeurs de solidarité,
ou bien c'en sera fait de sa destinée tout court.
Noam Chomsky, Edward Herman,
La Fabrique du consentement, 1988

SOMMAIRE

Quelques mots sur l'organisation	3
Présentation du thème	4
Les Universités de Peuple & Culture	4
Les plénières	5
Les ateliers d'éduc' pop'	14
Les soirées et activités culturelles	18
Le point de vue des participants	19



Avec le soutien des partenaires suivants :



**FONDATION
MONDE
SOLIDAIRE**



Le mouvement Peuple et Culture a organisé, du 30 août au 2 septembre 2012 sa cinquantième Université d'été, sur le thème de l'intérêt général et des biens communs. Un rendez-vous qui a réuni les acteurs et sympathisants du réseau Peuple et Culture ainsi que plusieurs personnes extérieures, pour quatre jours de réflexions et productions collectives, d'activités culturelles et de détente sous le soleil sèteois !



Quelques mots sur l'organisation

Le comité de pilotage

La conception du programme a été mise au point par un comité de pilotage qui s'est réuni régulièrement entre décembre 2011 et août 2012 qui en a assuré la coordination en lien étroit avec les associations I.PEICC et Boutique d'écriture & Co.

Constitué d'une dizaine de membres actifs, salariés et bénévoles, le comité de pilotage avait pour mission de :

- débattre des problématiques à aborder et du thème choisi, en préciser les contours et en imaginer les différents angles d'approche
- construire le déroulement complet de l'Université : choix des intervenants, séances plénières et ateliers, soirées thématiques, activités culturelles et de détente...
- valider les documents de communication
- impliquer les associations membres et des partenaires choisis pour une appropriation et une démultiplication des actions.

Le lieu

Cette 50ème Université s'est déroulée au centre du Lazaret, à Sète, où nous organisons chaque année un séminaire de coopération internationale. Ce lieu agréable dispose d'une grande salle pour les plénières, de petites salles pour le travail en groupes, d'un espace extérieur convivial, et d'un accès direct à la mer. D'excellentes conditions pour le travail, l'hébergement et la restauration des 140 participants.



« C'était ma première université Peuple Culture, j'ai beaucoup apprécié l'ensemble. Le cadre qui a son importance et l'accueil de la structure : super ! »

« J'ai trouvé qu'il y avait pas mal de jeunes contrairement à l'image que je me faisais du mouvement. »

« Découverte de la famille Peuple et Culture : une grande première pour moi. Des parcours de vie ont été transmis, d'autres croisés ! »

« La participation d'acteurs ne provenant pas du champ de l'Éducation Populaire donnait une ouverture à la réflexion. »

Pourquoi l'intérêt général et les biens communs ?

La notion d'intérêt général est invoquée aussi bien au niveau des institutions publiques qu'au sein des entreprises privées, tant pour justifier l'action des associations que celle des pouvoirs publics, la privatisation d'un service ou encore la libre concurrence des marchés. Parmi ces propos contradictoires, on ne sait plus vraiment de quoi il s'agit réellement : que signifient ces brouillages ? A quoi renvoie l'intérêt général ? Qui le produit ? Qui l'impose ? Qui le garantit ? Censé être le fondement de nos institutions et de notre démocratie, l'intérêt général n'est pourtant défini nulle part.

On sait en revanche ce qu'il advient de nos biens communs, dont l'intérêt général est garant. Nous assistons incrédules à une privatisation du vivant, du savoir et de la culture, à la progressive « mise en concurrence » de tous contre tous. Les biens communs que sont les services et droits fondamentaux comme l'éducation, la culture ou la santé, mais aussi les ressources naturelles, les réseaux et l'énergie, sont mis sous la coupe d'intérêts particuliers. Le modèle actuel rend possible l'enrichissement de quelques-uns au prix d'un accroissement des inégalités, de l'épuisement des ressources naturelles, d'une pollution irréversible de notre planète...

Quelles résistances pour faire face à cette dynamique barbare ? Quelles alternatives pour fonder une réelle dynamique de préservation, de partage, de construction, de développement des biens communs ? Comment contribuer à ce qu'advient de nouvelles règles qui soutiennent cette dynamique du « mieux-vivre » ensemble ?

Ces questions concernent chacun d'entre nous et représentent par conséquent un thème de travail et d'intervention pour l'éducation populaire. Il nous semble urgent de prendre le temps d'interroger les conditions dans lesquelles l'intérêt général est défini, de mettre en lumière les mutations et attaques auxquelles il est soumis, et de réaffirmer certains principes fondamentaux susceptibles de fonder durablement une société plus juste.

“ L'université à joué pour moi un rôle de catalyseur, ça m'a permis d'approfondir ma réflexion et de remettre en question des choses que je prenais pour évidentes, ça m'a ouvert de nouvelles perspectives et apporté un regard nouveau sur l'intérêt général. ”

“ Nos sociétés sont écartelées entre les dynamiques de compétition, d'exclusion et de désintégration sociales, et les dynamiques inverses de coopération et de mutualisation focalisées sur la préservation des biens communs. Rechercher l'intérêt général, c'est favoriser ces dernières. ”

Les Universités de Peuple & Culture

Lieu de formation et de débat, les Universités d'été de Peuple et Culture proposent un temps de réflexion collective et d'approfondissement méthodologique autour d'une question de société, et s'adressent à toute personne ayant de l'intérêt pour une éducation populaire d'aujourd'hui : permanente, créatrice, transformatrice par l'intelligence collective et la culture partagée, pour tous et tout au long de la vie.

Les Universités d'été ouvrent des espaces dans lesquels s'affinent et se confrontent des analyses, par une réflexion collective exigeante, très largement ouverte à la confrontation de points de vue, d'expérimentations, de pratiques.

Organisées depuis la création de Peuple et Culture, chaque année ou tous les deux ans, elles font converger experts et autodidactes, théoriciens et opérationnels, pour vivre la culture, débattre et s'exprimer.

Le projet repose sur la préparation collective du thème, des contenus et de leur construction pédagogique par des acteurs du réseau (élus, salariés, bénévoles et partenaires).

Invitation à confronter des expertises, travaux de recherches, analyses et récits d'expériences menés à l'intérieur et au-delà du mouvement Peuple et Culture, les Universités sont un endroit privilégié de production de sens et de repères communs, nécessaires à l'élaboration d'actions collectives futures. Elles constituent des moments clés du mouvement.

LES PLENIERES



“ Cette université d'été m'a permis de mieux comprendre ce qu'était l'intérêt général grâce aux différents intervenants : les points de vue d'un économiste, d'un avocat, d'un sociologue... Cela nous permet de l'appréhender sur différents points de vue mais aussi avec des exemples concrets. ”

Peut-on définir l'intérêt général ?

Yannick Blanc, Président de la Fonda

Chacun sait, même si c'est pour s'en plaindre, qu'il n'existe pas de définition de l'intérêt général. On peut cependant éclairer le sens de la notion en la mettant en regard de notions voisines qui se heurtent à la même difficulté : l'utilité publique, l'utilité sociale, le bien commun. La question n'est alors plus de révéler un sens caché mais de mettre en perspective les questions auxquelles l'usage de ces notions tente de répondre. Le professeur de droit public Vedel affirmait que l'intérêt général est une notion à la fois indéfinissable et irremplaçable tout en la considérant comme l'épine dorsale du droit public français. Il voyait dans la nécessité de sa vérification permanente par le législateur et par le juge administratif le gage de sa vitalité.

Deux conceptions opposées de l'intérêt général

La tradition veut que l'on oppose deux conceptions de l'intérêt général : la conception libérale, qui le considère comme la résultante du jeu des intérêts particuliers, et la conception rousseauiste, qui y voit le fruit de l'expression de la volonté générale. Or, l'usage que fait le juge administratif ou le juge constitutionnel de l'intérêt général ne se rattache à aucune de ces deux conceptions. « Le juge n'évoque pas l'intérêt général lorsque cela n'apporterait rien à sa décision ou à son argumentation ; il s'appuie en revanche sur lui lorsqu'il manque d'éléments juridiques pour rendre, et sans doute plus encore, pour motiver sa décision » (D.Truchet, « l'intérêt général dans la jurisprudence du Conseil d'Etat : retour aux sources et équilibre » in Conseil d'Etat, rapport public 1999, La Documentation Française). Ainsi, l'intérêt général se présente comme un régulateur au sens littéral du terme, c'est-à-dire comme un instrument permettant de faire varier l'intensité avec laquelle on applique la norme.

On peut imaginer l'intérêt général, l'utilité publique et l'utilité sociale comme les trois côtés d'un triangle qui s'agrandissent à mesure que reculent les trois frontières mobiles qui délimitent respectivement la tutelle de l'Etat sur la société civile, la prévalence du collectif sur l'individu, l'hégémonie du marché concurrentiel. Mais alors, quel nom donner à l'espace ainsi grandissant délimité par ce triangle ? Le bien commun, peut-être...

En raison de ses origines théologiques, la notion de bien commun a été écartée depuis bien longtemps du vocabulaire juridique et politique. Gaston Fessard, philosophe jésuite, fondateur de la revue *Témoignage chrétien*, tente quant à lui une définition ternaire du bien commun, dans laquelle nous retrouvons presque intacts les trois côtés de notre triangle :



“ Cette première intervention a permis d'éclairer et de cerner le concept. ”

“ J'ai beaucoup apprécié l'intervention sur la définition de l'intérêt général. Yannick Blanc a situé ses propos, entre autres, dans le champ de l'éducation populaire, a évoqué les nécessités et contraintes de l'évaluation. ”

“ La prestation de Yannick Blanc était à la hauteur des attentes. L'humilité de cette personne l'honore en regard de ses compétences et de ses responsabilités d'hier et d'aujourd'hui. ”

- le bien de la communauté : les biens publics ou autres mis en commun ;
- la communauté du bien : le caractère effectif de l'accès de chacun aux biens communs ;
- le bien du bien commun : la nature et l'équilibre de la relation entre l'individu et la communauté.

Redonner une dimension politique à la notion de bien commun

Mais c'est au pluriel que l'expression « biens communs » revient en force dans le vocabulaire de l'économie sociale et solidaire avec l'œuvre d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009. La démarche d'Elinor Ostrom consiste à montrer que cette conception des communs repose sur une abstraction sans rapport avec la réalité des communs gérés collectivement, parfois depuis des siècles (comme les réseaux d'irrigation ou les pêcheries) selon des règles qui ne sont imposées ni par le marché ni par l'Etat et qui concilient le droit d'usage avec la préservation des ressources. Cette conciliation est rendue possible grâce aux valeurs partagées par les membres de la communauté. La notion de bien commun prend ainsi une nouvelle dimension politique. Contrairement aux trois notions de notre triangle, il ne s'agit pas d'un principe abstrait que seul le recours au juge permettrait d'adapter à la réalité mais d'une approche concrète qui, au-delà du respect de la loi exprimant l'intérêt général, nécessite l'engagement de chacun comme une condition d'application de la règle. Dès lors, le rôle de l'Etat n'est pas d'énoncer les règles que les membres d'une communauté d'utilisateurs - ceux qui « mettent en commun leurs connaissances ou leur activité » - doivent respecter, mais de créer les conditions qui permettent à ceux-ci d'élaborer des règles applicables. N'est-ce pas là l'essence même du projet associatif ?

“ Il est important d'interroger le monde que nous avons construit et notre époque marquée par une "crise" en regardant comment nous construisons l'intérêt général, le bien commun. ”



La parole à la salle

On entend aujourd'hui de nombreux propos autour de la métaphore de la pollinisation qui relèvent de cette question de lien entre propriété et usage : le propriétaire du champ qui demanderait à l'apiculteur de lui payer la location du champ car il s'en sert pour faire « pâturer » ses abeilles, ou l'apiculteur qui dit que s'il retire ses abeilles, le champ du propriétaire n'est plus productif du tout. On a donc deux types d'accroissement de la ressource, par l'usage et représente tout l'à côté de la production apparente. Dans l'activité associative, on nous demande de plus en plus d'être centré sur des choses très explicites, alors que la richesse des associations n'est pas le miel explicite mais plus la pollinisation générale que ça engendre...

Concernant l'évaluation, je suis philosophiquement d'accord, mais en pratique je ne suis pas aussi partant pour ce raisonnement. Quand on est dans une entreprise collective, comme l'association, a fortiori par ce que les individus ne sont pas attachés à l'association aussi fort que jadis, ils continuent à être dans l'action collective s'ils ont une visibilité sur ce qu'ils font ensemble. On a besoin d'évaluer, de savoir si ce qu'on fait sert à quelque chose. On a donc besoin de mesurer cela, par certains indicateurs. Mais l'erreur est de considérer le chiffre comme un objectif. On se met donc à produire du chiffre et non pas de l'utilité sociale. Pourquoi le chiffre

est l'expression de l'objectif et pas l'outil de mesure, cela vient du capitalisme financier, c'est le prélèvement de la richesse sur la production. On en a besoin mais ce n'est pas l'objectif. C'est vrai qu'on sait que les effets des associations vont au-delà des objectifs. Les effets sont parfois non mesurables. L'intérêt de l'évaluation, c'est de mesurer mais aussi d'exprimer le fait qu'on s'est fixé un objectif et qu'on en a atteint un autre, même si cela est très difficile.

On n'a pas besoin de définir l'intérêt général pour s'entendre, on peut s'entendre par convention. Le juge n'a pas besoin de définir la notion d'intérêt général, il le fait en se servant d'une évidence. Elle est faite d'un sens commun. Qui dit procédure de définition, dit exercice d'une autorité. Il y a des moments où un sens commun s'impose. Pour l'intérêt général, on éclaircit les liens que les notions ont entre elles, sans pour cela les définir. Quand on comprend l'usage des notions, on en perçoit son sens. La définition n'est pas forcément nécessaire. Pour mener une bataille politique, il est peut-être nécessaire d'avoir une définition sur laquelle s'appuyer. Mais il ne faut pas fétichiser cette notion d'intérêt général au risque d'avoir un message non perceptible, car la notion est vide. Il faut l'enrichir par d'autres mots, comme la notion de bien commun, qui se traduit par des enjeux concrets et perceptibles par chacun.

Mesure et démesure de l'intérêt général • Table ronde



“ Les présentations et discussions ont permis de renforcer la vision d'un intérêt général basé sur une compréhension commune des enjeux et des risques auxquels nous sommes collectivement confrontés. ”

Aspects juridiques et techniques de l'intérêt général

Colas Amblard, avocat spécialisé dans le droit des associations

L'intérêt général est une notion clé en de droit public, dont la particularité est de permettre la justification d'une exception dérogatoire au droit. La complexité de cette notion se loge aussi dans le fait que derrière sa traduction juridique se joue des rapports de force politiques.

On constate qu'au fil du temps le périmètre délimitant la notion d'intérêt général s'est agrandi, elle est revendiquée par un grand nombre d'entités distinctes. Le problème est que cette diffusion a continué de brouiller la notion : beaucoup s'y réfère mais personne ne sait réellement ce qu'elle est. Cela pose quelques difficultés aux juristes. En France on ne cherche pas à définir la notion d'intérêt général, considérant qu'elle ne peut être figée, qu'elle a un caractère évolutif. Si en tant que juriste il faudrait pouvoir la définir, en tant que citoyen il est important qu'elle ne se fige pas, qu'elle s'adapte au contexte, autant que la notion de démocratie, au risque de glisser vers le totalitarisme. C'est ici la contradiction majeure.

Deux approches de l'intérêt général s'opposent en France. Jusqu'à la révolution française on définissait l'intérêt général exclusivement comme résultante de l'ensemble des intérêts d'une communauté. Ce rôle était confié aux corps intermédiaires cristallisant les intérêts particuliers et représentant les intérêts de certaines catégories de population. Après la Révolution française, l'Etat, affirmant son autorité, impose une vision de l'intérêt général comme supérieur à la somme des intérêts particuliers, craignant donc le pouvoir des corps intermédiaires.

Risques liés à la multiplicité des entités se revendiquant de l'IG

Aujourd'hui, suite à divers processus de déconcentration, décentralisation, multiplication des autorités administratives, une multiplicité d'entités représentant l'intérêt général existe : l'Etat, l'Union Européenne, les collectivités territoriales, etc. Cette pluralité provoque une fragmentation, un risque d'atomisation et de contradictions dans les représentations accordées à cette notion.

En parallèle de cette diversité d'implication des pouvoirs publics dans le traitement de l'intérêt général, il y a aussi l'intervention accrue des acteurs sociaux, comme les associations, travaillant au développement des expressions populaires et des savoirs citoyens, inscrivant leur actions et engagement dans le cadre de l'intérêt général.

“ Je travaille en milieu associatif depuis 15 ans. La notion d'intérêt général est très souvent au centre des actions auxquelles je participe. Il m'apparaissait donc très intéressant d'en avoir une connaissance plus précise aux niveaux légal, collectif et personnel. ”

“ Ce sont des questions qu'il est urgent de se poser aujourd'hui, étant donné l'évolution générale des sociétés de moins en moins tournées vers le bien commun et la solidarité. ”

Au niveau de la communauté européenne, la notion d'intérêt général s'est définie en creux par rapport au principe de libre concurrence, prioritaire. La notion s'est construite dans l'interstice laissé vacant par le marché. Aujourd'hui, c'est un peu moins vrai. La cour de Justice de la communauté européenne a assoupli sa jurisprudence, admettant l'intérêt général comme norme juridique, distincte de la libre concurrence. La notion s'étoffe donc de plus en plus, en s'extrayant de la notion de libre-concurrence. L'économique n'est plus forcément en opposition avec la norme d'intérêt général.

Aussi, selon le principe de subsidiarité en droit communautaire, chaque Etat membre peut définir lui-même les exceptions en fonction de sa propre représentation de l'intérêt général. Le problème se pose quand l'Etat ne le fait pas ou peu. Ce fût le cas de la circulaire Fillon du 18/01/10 en France, enfermant les associations dans les règles de la libre-concurrence, niant le fait que certaines de leurs activités se situaient hors du champ économique.

Dans ce contexte de crise de l'intérêt général, terme difficilement identifiable tant en droit interne que communautaire, plusieurs pistes de solutions existent. On retient par exemple celle de la concertation entre les différentes personnes publiques, entre personnes publiques et associations qui construisent des dispositifs d'échanges facilitant le dialogue civil pour la mise en œuvre des politiques publiques.

Qui produit et met en œuvre l'intérêt général ?

Matthieu Hély, sociologue, maître de conférence à l'Université Paris X Nanterre

On observe progressivement le basculement de la notion d'intérêt général vers celle d'utilité sociale pour qualifier l'activité des associations. Les associations doivent aujourd'hui justifier l'utilité sociale de chacune de leurs actions, quand on les qualifiait auparavant d'intérêt général pour ce qu'elles étaient. L'utilité sociale qualifie aujourd'hui des acteurs privés au service de l'action publique. Ce basculement est concomitant de l'évolution de l'Etat social vers un Etat néo-libéral, devant faire la preuve de sa performance publique. Cela se traduit par une administration publique qui passe de la recherche de légitimité à la recherche d'efficacité.

Les services économiques d'intérêt général sont le symbole de ce passage. On parle, pour désigner les services publics de « services non économiques d'intérêt général ». Le non-marchand pour l'Union Européenne, les services publics, ne sont pas considérés comme des services économiques. C'est une dénégation du caractère productif des services publics. On considère que le service public est quelque chose qui coûte, qui ne produit pas. De plus, troisième dimension caractérisant l'Etat néo-libéral, le « New Public Management », développant les indicateurs de performances pour les politiques publiques, mises en place par la LOLF. Toute politique publique doit faire la preuve de ses résultats, disqualifiant ainsi l'idéologie de l'intérêt général. C'est l'introduction de l'efficacité budgétaire dans les politiques publiques.

Le règne de la commande publique

Ce changement de paradigmes a des répercussions sur le lien entretenus entre le monde associatif et l'Etat. Il y a premièrement un changement de relations financières entre les collectivités publiques et les associations. L'Etat social se caractérise par un lien entre la collectivité et l'association dans le cadre de la subvention, soutenant une initiative privée concourant à l'intérêt général. Aujourd'hui le régime de la commande publique prévaut, induisant un lien financier différent : on procède par un appel d'offre, avec un cahier des charges et une évaluation des dossiers.



Là-dessus, il est étonnant de constater que le monde associatif, par le biais de la CPCA, qu'on présente, et qui se présente elle-même comme représentante de la société civile organisée, ne prend pas position sur les indicateurs de performance des politiques publiques que les associations doivent mettre en œuvre. Pourquoi ne demandent-elles pas à prendre la parole sur ces questions ?

Les relations financières entre Etat et associations sont modifiées aussi par les incitations publiques à la générosité privée. Les politiques publiques en faveur du mécénat d'entreprises, renforcées par la loi de 2003, incitent les entreprises à financer les associations en profitant de déductions fiscales. De même pour les particuliers.

Face à tout cela il est important de préciser que ce passage de l'Etat social à l'Etat néo-libéral ne signifie pas nécessairement désengagement de l'Etat vis-à-vis du monde associatif.

En ce qui concerne l'emploi, le statut de fonctionnaire dans les services publics permet de se dévouer dans les meilleures conditions possibles à sa mission d'intérêt général. En parallèle de cela, la CPCA qualifie régulièrement les emplois dans l'associatif (notamment au moment des emplois jeunes) comme des emplois d'utilité sociale. Le fonctionnaire a des missions d'intérêt général, justifiant un statut protecteur. Mais le salarié associatif, dans un projet d'utilité sociale, doit toujours en faire la preuve. Les salariés associatifs sont aujourd'hui environ 2 millions, comme la fonction publique territoriale. Mais la sphère de l'emploi dans le milieu associatif ne se limite pas au salariat. Il y a le statut du service civique, un statut « canadien », qui a goût de l'emploi, l'odeur de l'emploi, l'air de l'emploi mais n'est pas de l'emploi. Il y a aussi le bénévolat, objet divisant aujourd'hui les associations entre elles. Il y a les associations de bénévoles et les associations employeuses. Avec 2 millions de salariés, comment se fait-il que les employeurs associatifs n'aient pas leur mot à dire dans le dialogue social au niveau interprofessionnel ?

En outre, pour ce qui est de la création monétaire, le bénévolat fait aujourd'hui l'objet de valorisation comptable. Si le travail associatif produit de l'utilité sociale, le travail associatif doit créer de la valeur monétaire, alors comment expliquer que les salariés associatifs fassent l'objet de différentiels de rémunération, qu'à travail égal les salaires soient aussi inégaux ?

“ Les séances plénières m'ont paru assez intéressantes globalement. Les interventions apportaient des regards complémentaires sur l'IG. ”

La parole à la salle

Concernant la LOLF et l'évaluation des politiques publiques, il faut évaluer leur performance, car c'est l'argent des citoyens qui sont en droit de savoir ce qu'on a fait de leur argent. La LOLF de 2001 a quelques vertus : elle met de l'ordre dans les dépenses publiques et donne obligation aux patrons de l'administration de rendre des comptes au Parlement sur les dépenses. Elle a une dimension citoyenne, démocratique. Il ne s'agit pas seulement d'évaluer le coût monétaire des services publics, mais de savoir aussi tout ce que produit le service public, tout ce qui s'est créé avec l'argent public.

Il faut rendre des comptes. La question de l'évaluation est liée à l'annualité budgétaire. Si on parle d'une véritable efficacité, il y a peu de probabilité pour que ce qui change dans le monde change au 31 décembre de chaque

année.

La logique de l'objectif et du résultat est le modèle de la production industrielle. Ça ne marche pas pour l'invention sociale, pédagogique, la recherche, la fabrication de choses dont personne ne sait ce qu'elles sont avant qu'elles soient faites. On ne peut donc pas avoir une mesure raisonnable du réel avec des méthodes d'évaluation liées au modèle industriel.

Un certain nombre d'associations agricoles (Colibri, FNCIVAM) ont demandé une reconnaissance d'intérêt général et ont été déboutées par les services fiscaux, car elles ne rentraient pas dans les critères posés. Cela a provoqué des débats : défendre un certain type d'agriculture est-ce défendre l'intérêt général ? Une pétition a été rédigée pour dire qu'une

utilité sociale est reconnue quand il y a du lien social produisant de l'intérêt général au-delà de la production économique. Mais ça coûtait cher de rentrer en confrontation avec l'administration fiscale. Et la stratégie à adopter était floue : comment faire pour changer les réglementations, pour inclure la défense d'un certain type d'agriculture producteur d'intérêt général ? Comment faire reconnaître une autre vision de l'intérêt général dans la loi ?

Réponse de Colas Amblard

Avec le paquet Almunia, le principe de subsidiarité est acquis. Il laisse de côté les petites associations qui peuvent continuer à percevoir des subventions publiques sans être embêtées par les règles de droit communautaire, si ça ne dépasse pas 500 000 euros sur trois exercices. Elles restent hors champ concurrentiel. Il s'appliquera, mais c'est vrai que les Etats et les collectivités, perdant de leur souveraineté, tenues par les politiques de rigueur, auront difficilement les moyens de financer.

Sur la LOLF, c'est vrai que c'est choquant de voir que des réseaux associatifs considèrent les collectivités comme des guichets, venant chercher leur subvention une fois par an. Les associations doivent être en mesure de justifier de ce qu'elles font des subventions publiques.

Le problème aujourd'hui est que les associations sont écrasées par le poids de l'administratif. Obliger une association à justifier de ce qu'elle fait de l'argent public, mais selon quels critères ? Pour le moment, ce n'est que quantitatif, et ça ne donne pas la bonne mesure de l'ouvrage associatif. L'évaluation ne cherche à mesurer que ce qui est mesurable, et c'est le problème. Nous n'avons pas

les outils pour mesurer la production qualitative des associations, et c'est dommage.

On ne peut construire de l'intérêt général qu'en ayant la motivation et l'envie de faire du contentieux, mais aujourd'hui les associations n'en ont pas les moyens. Il ne faut pas construire l'intérêt général comme la résultante d'un conflit jurisprudentiel. Il faut contractualiser les rapports, tous les points de vue sur l'intérêt général. Il faut négocier entre toutes les considérations d'intérêt général.

Réponse de Mathieu Hély

Pour la LOLF, elle a été posée au nom de l'efficacité budgétaire, pour réguler la dépense publique, mais il faudrait aussi prendre en compte, pour vérifier que ça va bien dans ce sens, les coûts liés à l'évaluation, les cabinets de consultant privé. L'objectif de justice sociale est discutable. Et enfin, la LOLF comme outil de citoyenneté, il faut nuancer, car dans la fixation des indicateurs de la politique de l'emploi par l'insertion, il n'y a pas de délibération démocratique sur le choix des indicateurs.

“ La crise de sens et le manque de rêves communs me semblent deux des grands maux caractérisant notre époque. Et derrière cela se cachent nécessairement les notions de biens communs et d'intérêt général. ”

Culture, démocratie et intérêt général • Table ronde

La culture, productrice de langage commun et levier d'intérêt général

**Nicolas Roméas,
rédacteur en chef de
la revue « Cassandre-
Hors Champ »**

L'art est une forme de mise en relation entre personnes, ayant pour enjeu la production de formes de langages là où il n'y en n'a pas. Trois fonctions lui sont accordées : thérapeutique, esthétique et politique. Mais le mot même de culture est aujourd'hui fatigué. Il clive, il sépare ceux qui sont dedans et dehors. C'est un mot dont l'histoire est monarchique, intimement lié au pouvoir en France.

Aujourd'hui, notre propre culture devient « folklore », face à une culture industrielle qui prend le dessus. On assiste à une forme de « crime organisé » de la culture. L'industrialisation des formes culturelles supprime notre capacité d'agir sur ces formes, on ne peut que les consommer. Elles ne peuvent évoluer en fonction des modes de vies, des particularités du moment, etc.

Notre travail aujourd'hui, face à cela, est de pouvoir inventer de nouveaux mots. A l'image du combat des militants écologistes il y a cinquante ans, il s'agit de redonner du sens aux mots, pour faire entendre ce que nous entendons de la culture, comme élément vital. Le combat est aussi sémantique. Il faut inventer des mots.



L'intérêt général et la représentation

Thomas Coutrot, co-président d'ATTAC

Les élites n'ont même plus le désir de respecter les formes de la démocratie représentative. Avec l'exemple de l'Europe, nœud de la crise actuelle, on peut rappeler le fonctionnement normal d'un régime représentatif, supposé produire une représentation légitimée de l'intérêt général et la faire mettre en œuvre par des représentants

L'intérêt général est la représentation légitime socialement des principes de l'action publique : la société se met d'accord sur le fait de considérer l'action publique comme visant tel objectif avec tel moyen.

Dans la construction européenne, un consensus s'est créé parmi les élites, partagé avec les populations, autour de l'idée que la guerre n'était plus possible, qu'il fallait construire des institutions empêchant la guerre. C'est une représentation de l'intérêt général très puissante. Cette légitimation, dans la construction européenne, s'est faite au nom de l'idéal de paix et de la promesse de la croissance économique. Cette construction s'est faite d'une façon qui échappait aux modalités habituelles de construction démocratique.

Mais la société est divisée, traversée par de nombreux clivages. L'idée qu'il y ait un seul intérêt général est une idée critiquée depuis longtemps par le marxisme notamment. Engels disait, analysant l'Etat comme Etat de classe, que pour être un Etat de classe, l'Etat doit aussi être autre chose. Autrement dit, pour pouvoir remplir son rôle de légitimation et de direction des affaires de la bourgeoisie, l'Etat doit aussi être capable de construire des représentations partagées de l'intérêt général. L'hégémonie n'est pas simplement la domination, la coercition des classes dominantes sur les classes dominées, c'est aussi du consentement. Une démocratie représentative est un dosage entre la coercition (formatage idéologique et mental par les médias, les lois, la répression...) et le consentement populaire.

Sécession des élites économiques et politiques

Aujourd'hui, avec le néolibéralisme, le marché a une force économique et sociale considérable. Les Etats se sont mis dans une situation de servitude volontaire face au marché. Il y a donc un déséquilibre aujourd'hui : les gouvernants semblent impuissants face au marché.

Certains ont parlé d'une sécession des élites économiques et politiques nationales, avec la constitution d'une élite transnationale, qui s'est détachée des intérêts des peuples nationaux, imposant une gouvernance internationale qui n'obéit plus aux principes de la représentation électorale. Cette autonomisation des élites économiques et politiques s'est manifestée notamment par l'adoption du traité de Lisbonne, refusé par référendum en France.

Face à ces tendances a-démocratiques du système politique, beaucoup de réactions émergent, de luttes sociales, en Europe et dans le monde. On peut parler aujourd'hui, au niveau mondial, d'un début d'insurrection civique avec le sentiment généralisé qu'on est face à des oligarchies qui

“ Les trois plénières ont été des espaces-temps d'appropriation et de réflexion qui laissent quelques traces intellectuelles non négligeables ! ”



“ Les apports des intervenants désembuent le paysage sans fournir une vue imprenable ! Peut-être que le brouillard se révèle moins dense mais dans l'action les militants devront préciser leur vocabulaire. Les débats ont été formateurs. ”

confisquent le pouvoir et ne respectent même plus les formes de la démocratie représentative.

Que peut-on faire aujourd'hui, en Europe, pour s'opposer au rouleau compresseur de l'austérité ? Tous les peuples européens sont aspirés dans une spirale menant très probablement vers la désagrégation de la zone euro et de l'Union Européenne, et vers la remontée des nationalismes. Face à cela, la proposition d'ATTAC est de constituer un mouvement social européen, pour peser directement sur les institutions européennes. En Europe, les mouvements populaires sont atomisés. Il s'agit donc de construire un intérêt général européen, à partir de la base, des mouvements, non pas des élites. L'idée est de construire un tribunal européen de la crise cherchant à faire s'exprimer les citoyens sur ce qu'est la crise, comment elle nous affecte, et qui sont les responsables, les accusés. Il y a cette idée de donner des formes innovantes à ces types d'initiatives, plus artistiques, diverses, pour créer de multiples mobilisations locales, régionales, nationales et européennes, culturellement créatives et conçues comme processus européen.



La démocratie participative comme instrument de construction de l'intérêt général

Guillaume Gourgues, maître de conférence en sciences politiques à l'Université de Besançon

La sociologie politique ne définit pas l'intérêt général. Les sociologues politiques s'intéressent plutôt à ceux qui s'en réclament, aux usages sociaux de l'intérêt général. De nombreux acteurs se saisissent de cette notion pour trouver la légitimité de leur action. C'est une notion disputée, controversée, s'articulant avec tous les régimes politiques, pouvant être façonnée dans des directions différentes.

Pour ce qui est du projet participatif, il se pense dans un objectif d'intérêt général. Mais aujourd'hui, comment faire de la démocratie participative un instrument qui garantisse la construction de l'intérêt général ?

Tout d'abord, la démocratie participative a été un projet politique théorique et intellectuel, fondé sur la base d'expériences concrètes menées. La démocratie participative se base sur l'idée que la délégation représentative de la gestion de l'intérêt général doit cesser. L'intérêt général n'est pas le résultat d'une délégation à un groupe de gens, sa construction doit être un processus permanent, permettant aux citoyens de s'impliquer dans ce qui doit être réglé par l'action publique. Cette vision va à l'encontre du fonctionnement de la démocratie représentative. Cependant, dans les processus participatifs, on ne donne pas à ceux qui participent un chèque en blanc de l'intérêt général : on ne dit pas « vous êtes nombreux donc vous êtes l'intérêt général ». Ils doivent démontrer que leurs revendications ont bien un objectif d'intérêt général.

Le projet intellectuel et politique de la démocratie participative a été remanié par des logiques de gouvernement. Aujourd'hui, et depuis la fin des années 90, la démocratie participative est de plus en plus un empilement de procédures, de type « budget participatif », « jurys citoyens », « instances consultatives », etc. Dans ces dispositifs, le discours sur l'intérêt général est central : les autorités publiques mettent en place de la participation pour construire l'intérêt général. Ces dispositifs participatifs s'intègrent cepen-

“ J'ai apprécié en particulier l'intervention de l'avocat Colas Amblard et celle du sociologue Guillaume Gourgues. Le premier pour sa densité et le second pour sa clarté et son plaisir à transmettre. ”

dant dans des actions publiques qui restent profondément verticales, très classiques, ne modifiant pas les règles de construction de l'intérêt général.

Les processus participatifs sont généralement à visée managériale. Ils sont devenus l'objet d'un marché concurrentiel : des opérateurs privés vendent des dispositifs participatifs, les rendant mobilisables par n'importe quel pouvoir public. Dans le même temps, la rhétorique autour de la démocratie participative est de moins en moins importante. Par exemple, sur la refonte de la décentralisation, la démocratie participative est sortie des discours mais les dispositifs sont tout de même à l'oeuvre. La participation est la plupart du temps sous contrôle : les pouvoirs publics décident de quoi on débat, comment et qui débat.

Il faut préciser que dans ce contexte, le néolibéralisme ne génère pas moins d'intervention publique mais un autre type d'intervention publique, qui doit aller de plus en plus vite. Les élites de ce système aujourd'hui se font peur avec des instruments démocratiques, avec ce qui produit du débat, comme les référendums.

Quelle place pour l'initiative populaire ?

Enfin, sur cette question de la participation comme levier de construction de l'IG, une troisième piste de réflexion doit être explorée : la place de l'initiative populaire. Le questionnement sur la participation implique un questionnement sur la capacité des citoyens à faire entendre leur voix dans un rapport conflictuel sur l'intérêt général. Cela questionne de fait l'articulation entre autonomie, conflit et participation. Chez Rancière, ce qui fait la démocratie c'est l'irruption des « sans part » dans l'établissement des choses et la construction d'un ordre. Ils définissent une scène commune sur laquelle est discuté l'intérêt général. C'est ce que Rancière appelle « la cause de l'autre » : autour d'un tort fait à quelqu'un, quelle est la capacité de l'autre à prendre son parti ? L'intérêt général ne peut être pensé qu'aux termes de ce conflit qui permet à ceux dont la satisfaction de l'intérêt impose un progrès, de pouvoir se faire entendre. Le projet participatif doit dépasser l'aménagement d'un intérêt général décidé par d'autres. Ces considérations résonnent avec l'engouement actuel en France pour ce qu'on appelle le « community organising » (avec Alinski notamment) : pour enclencher un processus d'émancipation dans les quartiers pauvres, il faut former des leaders dans les communautés pour qu'ils lancent un processus de mobilisation autour de « qu'est-ce qui vous pose problème ? » « quelles actions peut-on organiser ? ». Ce principe se base sur une indépendance vis-à-vis de l'Etat et des subventions.

Nous sommes aujourd'hui à la fin d'un cycle. La participation est devenue une forme de gouvernement. C'est intéressant mais ce n'est pas une logique de construction de l'intérêt général, comme ce qui fait l'intérêt du plus grand nombre. Cette critique ne cherche pas non plus à tomber, à l'inverse, dans l'éloge de la spontanéité : il s'agit de réinjecter des initiatives pouvant repenser la participation, comme le statut d'initiative populaire. Est-ce que les lois participatives offrent de réelles opportunités de débat public par les gens eux-mêmes ? En Toscane, par exemple, il existe une loi permettant à un groupe de citoyens d'organiser un débat public sur un thème qui le préoccupe. Ce pourrait être le cas en France, par exemple sur le projet de refonte de la décentralisation.

La parole à la salle

Interroger le lien entre l'intérêt général et la notion du plus grand nombre : quelle différence avec l'intérêt majoritaire ou l'intérêt général de demain. Si ce n'est l'imposition de lois de la majorité, qu'existe-t-il comme autre alternative, en terme de démocratie participative ou de démocratie représentative ? La dynamique de la délégation est déresponsabilisante, dans toutes les communautés. Dans les exercices de contre-pouvoir, il y a de la construction de démocratie participative, mais la construction de l'intérêt général est moins visible.

Réponse de Colas Amblard

Si on veut satisfaire les intérêts de toutes les classes il faut repenser le système, comment la richesse est distribuée, comment les décisions sont prises. Si on veut vraiment penser l'intérêt général il faut repenser le système néo-libéral. Quand on travaille sur les élites politiques, et comment ils construisent l'Europe, c'est plus que du fatalisme, ce sont des gens qui sont sûrs que c'est la bonne solution, la déréglementation c'est la bonne solution etc. Ce processus engendrant des inégalités de plus en plus importantes, il faut rouvrir des espaces de débats publics pour casser les évidences.

L'intérêt général n'existe pas, c'est une représentation collective. Il existe des représentations légitimées acceptées, plus ou moins majoritairement. Aujourd'hui les élites au pouvoir n'incarne plus l'intérêt général, plus personne n'a confiance. Mais nous sommes en manque d'outils partagés pour reconstruire autre chose. Comment reconstruire une représentation partagée de ce que devrait être la société ? Nous sommes condamnés à reconstruire du commun à partir de l'éclatement, la diversité, résultant de la modernité. Il faut essayer, par le dialogue, de reconstruire des relations partagées.

LES ATELIERS D'EDUC' POP'

Susciter la participation citoyenne • atelier de rue

L'association I-PEICC de Montpellier, affiliée au réseau Peuple et Culture, a proposé l'animation d'un atelier de rue. Les participants à cet atelier ont pu découvrir en quoi consistait cette démarche et l'éprouver ensemble sur une place publique de Sète.

Le dispositif d'Atelier de rue est un outil de rencontre et d'échange dans un espace public (place, rue, parc...). L'objectif est d'aller à la rencontre des passants afin de créer un débat sur une question visible de tous, de recueillir des opinions, des histoires de vie, voire des demandes ou propositions. L'association I-PEICC met en œuvre ce dispositif dans la cadre de l'Université du citoyen qu'elle pilote depuis plusieurs années. La mise en place de cette démarche comporte de nombreux paramètres (repérage des lieux, contraintes techniques, moments propices...) et une organisation collective (comportement à avoir avec les passants, paroles à récolter, répartition des rôles...) à décider en amont.

L'équipe mobilisée met en place différents postes pour récolter au mieux les paroles et les rendre visibles dans l'espace public : certains récoltent les paroles des passants, d'autres sont postés au stand « scribe » pour écrire les phrases à accrocher et renseigner sur l'association et la démarche, d'autres encore occupent le stand « échanges » pour prolonger les entretiens sur des discussions plus informelles et conviviales.

Une dizaine de participants ont pris part à cet atelier d'éducation populaire pendant deux après-midi de cette université d'été. Un après-midi a été consacré à la présentation du dispositif par deux animateurs de I-PEICC.

Pour le second après-midi le groupe a investi une place de Sète, et installé une grande banderole, où était inscrit « Où est l'intérêt général ? ». Quelques Sétois et Sétoises de passage sur la place ont pu exprimer leur point de vue sur la question. De « C'est travailler dans un intérêt commun », à « si les politiques cherchaient l'intérêt général plutôt que leur intérêt particulier ça donnerait le bon exemple », la question n'a pas laissé sans voix ! Les panneaux affichés sur la place ont ensuite été accrochés sur le lieu de l'Université d'été pour permettre à tous de pouvoir profiter de cette récolte de paroles !

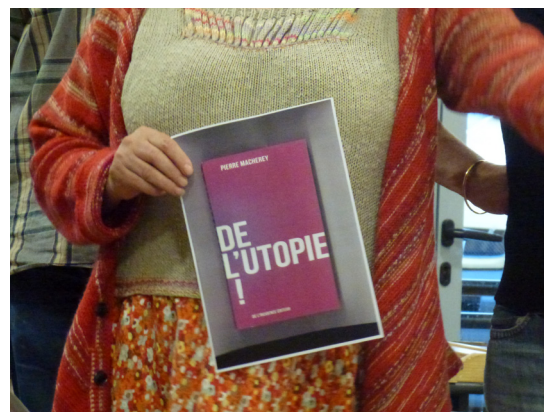
“ C'est une expérience très pertinente qu'on peut en plus directement investir dans nos actions. ”



Intérêt général et citoyenneté • arpentage

Comment lire des textes qui semblent, à première vue, compliqués, voire même inaccessibles pour des non-initiés ? Comment y découvrir des contenus pertinents, en ne les coupant pas de leurs contextes, mettre au jour les idées exprimées ou sous-jacentes, en tenter des analyses critiques, soumettre celles-ci à la discussion, en tirer des ressources pour la vie de tous les jours ? L'atelier invitait à découvrir par soi-même, en coopération avec un ensemble de personnes, des démarches pour trouver et collecter des informations utiles, imaginer des hypothèses de sens, les vérifier, établir des cartographies pour donner à voir des interactions conceptuelles dynamiques, oser proposer sa propre interprétation de ce que l'on a compris.

Le terme d'arpentage a été adopté par Peuple et Culture, en référence métaphorique aux opérations, à la fois savantes et



expérientielles, de délimitation et de bornage des terres. Il est aujourd'hui pratiqué comme travail collectif d'appropriation de textes, selon des approches différenciées. L'arpentage, méthode basée sur les principes de l'autoformation, permet de changer notre rapport aux livres et à la lecture.

Cet atelier, animé par Jean-Claude Lucien, membre actif du réseau Peuple et Culture et créateur de cette démarche, a réuni une dizaine de participants pendant deux après-midi autour de l'ouvrage de Pierre Macherey, *De l'utopie* (De l'incidence éditeur, 2011).

Pourquoi s'intéresser aujourd'hui aux discours des utopistes ? Peut-être parce que ce dont nous manquons le plus, c'est précisément d'utopie, sans même avoir conscience de ce manque. Plus fondamentalement, l'utopie ne correspond-elle pas au sentiment diffus que quelque chose ne va pas dans la société, à quoi il faudrait de toute urgence remédier, ce qui fait d'elle l'expression d'un manque ? Comment se tracer un chemin dans le massif touffu, irrégulier, de la tradition utopique, dont les contours sont incertains, comme inachevés ? En faisant front sur ce qui fait principalement son prix : la mise en valeur, portée par son mode d'exposition narratif, des détails, des mille petits riens sur lesquels repose la vie sociale, ses « minutes » comme les appelle Fourier, grand poète de l'utopie. La réflexion utopique fixe son attention, non sur des systèmes politiques fournis clés en main, avec leur rigide armature institutionnelle, mais sur les particularités, souvent incongrues, qui constituent concrètement le soubassement de l'existence communautaire, qu'elle prend à ras de terre en portant sur elle une vue rasante. C'est ce qui la distingue des grandes spéculations de la philosophie politique qui, préoccupée par des problèmes centraux comme celui du pouvoir, ne s'abaisse pas à prendre en compte ce type de considérations, dont l'importance est cependant cruciale.

En relisant More, Bacon et Campanella, représentants exemplaires de ce qu'on peut appeler l'utopie classique, et Fourier, qui a développé un nouveau type d'utopie sociale propre à la modernité, on se donne quelques chances de s'orienter dans le dédale de la pensée utopique, une pensée qui demeure pour nous, y compris dans ses formes les plus anciennes, d'une brûlante actualité.

Les participants ont pu décortiquer au sens propre comme figuré l'ouvrage pour comprendre de quoi il était fait, ce qu'il comportait de thèses, critiques, ce qu'il générerait chez les lecteurs de réactions, accords, désaccords... Pour rendre compte de ces lectures et impressions, les participants ont créé une fresque synthétisant de différentes manières le contenu de l'ouvrage.

Impôts et cotisations • jeu de solidarité

Rendre du sens citoyen à l'impôt demande diplomatie, doigté et prudence. Comment réconcilier, susciter l'intérêt habilement, convaincre, redonner le goût de la solidarité aux citoyens ? Comment remettre au cœur des débats l'éthique louable qui revient à l'impôt ?

Nous ne savons plus à quoi servent nos impôts. Nous nous sommes laissé bercer par le chant bien tentant des sirènes libérales qui nous assurent depuis de nombreuses années « que moins d'impôts sur nos salaires, c'est plus d'argent dans nos poches ». Mais est-on vraiment gagnant au bout du compte ?

Emilie de Liamchine, de Peuple et Culture Wallonie-Bruxelles, est venue proposer un jeu de plateau éducatif, « Mission impossible ? », qui redonne du sens politique à l'impôt et aux cotisations sociales.

Deux profils de personnages se côtoient sur le plateau : ceux qui adhèrent au régime fiscal actuel, qui payent des cotisations sociales et ceux qui



“ J’ai trouvé les déclinaisons présentées très intéressantes. ça m’a ouvert des perspectives. ”

“ Les ateliers et les activités culturelles et de détente constituent une dynamique de restructuration voire de réinvention de nos méthodes. ”

“ J’ai vraiment apprécié les moments d’atelier pour la discussion et la rencontre avec les autres participants. ”

“ Le jeu de solidarité m’a permis de comprendre de façon ludique comment aborder des topos complexes de façon plus simples sans être simpliste. ”

expérimentent un régime sans cotisation sociale. Les événements réalistes de la vie quotidienne auxquels les joueurs sont confrontés éclairent combien la capacité financière à y faire face varie très largement selon le régime fiscal choisi. À la fin du mois (qui correspond, dans le jeu, à la fin de la partie), l'animateur compare et distingue les parcours de chacun, organise l'échange des savoirs et la confrontation des idées pour construire, pas à pas, de l'intelligence collective.

Quelles résistances aux intérêts particuliers ? • théâtre forum

Des luttes du Larzac à celles de Notre-Dame des Landes aujourd'hui, des mobilisations contre les OGM à celles contre le nucléaire, des citoyens s'organisent pour contrer la mainmise d'intérêts particuliers sur le fonctionnement de nos vies. Comment lutter quand quelques intérêts particuliers puissants, prenant la forme de lobbies industriels, agro-alimentaires, pharmaceutiques, religieux ou financiers, imposent de nouvelles normes sociales au détriment de l'intérêt général ? Comment s'organiser, comment déconstruire des « évidences » injustes, subies... et instituées ?

Le théâtre-forum est un entraînement à se dire qu'on peut changer les choses et à l'expérimenter ; à prendre conscience de son pouvoir d'agir individuel, augmenté par le collectif. Une démarche pour nous repenser la construction de l'intérêt général.

Cet atelier, animé par Linda Dorfers de la compagnie montpelliéraine des « Nuits partagées », a accueilli une quinzaine de participants. Chaque groupe a travaillé à la mise en scène de situations concrètes où les intérêts particuliers prennent le pas sur l'intérêt général. Les participants à l'atelier ont ensuite proposé au public de l'Université un forum sur ces scènes travaillées.



“ J’ai découvert le théâtre-forum, technique à la fois efficace et agréable de gestion des situations conflictuelles, qui devrait être enseignée dans toutes les écoles ! ”

Rêver le bien commun • cinéma documentaire

Au-delà du témoignage sur les destructions, souffrances et spoliations que le système capitaliste inflige à l'humanité, le cinéma documentaire peut nous interpeller sur le devenir de nos biens communs et interroger, en creux, l'intérêt général. Les participants à cet atelier, animé par Patrick Varin, Trajet spectacle, accompagné de Fabien David, ont pu regarder, décrypter quelques films pour comprendre comment des cinéastes engagent leur art et leur sensibilité, et nous engagent à rêver le bien commun.

Les films suivants ont été visionnés :

- *Chats perchés*, Chris Marker, 2004
- *Mardi*, Charly Dupuis, 2008
- *Un jour pas comme les autres*, Mohand Bécou, 2010
- *Kiosque*, Estelle Fredet, 2011

“ L’atelier cinéma documentaire a permis des échanges entre personnes de différentes associations et différentes générations. ”

“ Tous les films que nous avons vus dans le cadre de l’atelier cinéma m’ont interpellé. Je suis très cinéphile et j’ai le sentiment que l’image est un bon support d’éducation populaire. ”

Les territoires de l'intérêt général • penser et agir dans la complexité

Comment, dans nos territoires de vie, contribuons-nous à des actions d'intérêt général ? Cet atelier, animé par Georges Goyet, Union Peuple et Culture, a proposé d'aborder la question du développement et de l'articulation des échelles individuelles, collectives et territoriales. Par le biais de témoignages et questionnements critiques, le groupe a pu analyser de quelles manières les actions que chacun mène sur son territoire s'envisagent dans une perspective de construction de l'intérêt général et quelles places y occupent des finalités comme le développement soutenable et la construction d'un monde plus juste et plus solidaire.

“ Nous sommes constamment confrontés à cette question là où nous vivons, au sens propre (aménagement urbain) comme au sens figuré : qu'est-ce qui nous appartient, à tous, et comment le gérer ? ”

Intérêt général et éducation populaire

Atelier commun de « libération de l'imaginaire »

animé par Joackim Rebecca, SCOP Le Pavé

Pour Le Pavé, l'éducation populaire doit intervenir sur les trois piliers qui structurent, selon la définition de Jaurès, la démocratie :

- Le pouvoir : l'action gouvernementale, le politique
- Le contre-pouvoir : l'action expérimentale
- Le droit : l'action syndicale, assurant le registre conflictuel des rapports sociaux.

Alexia Morvan, coopératrice au Pavé, propose une définition de la démocratie dans sa thèse soutenue en décembre 2011 : « est démocratique une société qui se reconnaît divisée, c'est-à-dire traversée par des contradictions d'intérêts, et qui se fixe comme modalités d'assurer pour chaque citoyen l'expression, l'analyse, la production, la délibération de ces contradictions, en vue d'arriver à un arbitrage. ». Ainsi replacée l'éducation populaire serait alors la pédagogie de la démocratie.

L'atelier reposait en premier lieu sur des travaux en sous-groupes pour un échange sur l'une des questions proposées :

- L'éducation populaire doit-elle s'occuper uniquement d'éducation populaire ?
- L'éducation populaire doit-elle laisser l'école au Medef ?
- Convergence des rustres ou des petits-bourgeois ? Quelle stratégie de convergence ?
- L'intérêt général est-il une bonne entrée pour la transformation sociale ?
- Est-ce le rôle de l'éducation populaire que de faire de la gestion de conflit ?
- L'éducation populaire doit-elle investir les services publics ?

Chaque groupe a ainsi étudié et discuté l'une de ces questions en multipliant les angles d'analyse : quel est le problème ? qu'est-ce que ça pourrait être dans l'idéal ? Faire des propositions et les hiérarchiser, du court-terme au long-terme, du plus urgent au plus important... Poser des interrogations, des contradictions autour de ce qui a été dit. Avant de présenter à tous le fruit de son travail, chaque groupe a résumé ses questionnements et propositions afin de les traiter collectivement sous forme de débat mouvant.

Pour chaque question posée ou proposition effectuée, le groupe se positionne dans l'espace en répondant à une double interrogation, permettant ainsi de visualiser non seulement si chaque participant est « d'accord » ou « pas d'accord » avec la proposition énoncée, mais aussi s'il se juge « capable » ou « pas capable » de participer personnellement à sa réalisation. Plusieurs groupes se constituent à la formulation de chaque idée et la répartition dans l'espace change alors au fur et à mesure des interventions des uns et des autres, chaque « camp » pouvant plaider sa cause en donnant des arguments susceptibles de convaincre d'autres participants de les rejoindre...

Trois propositions ont été soumises au débat mouvant : « un animateur doit être neutre », « acheter une action du groupe Casino, aller à l'AG en se mettant d'accord sur une stratégie de sabotage », « le prochain thème de l'Université d'été de Peuple et Culture : oser le conflit ».

Une façon constructive et conviviale pour envisager l'avenir collectivement... et questionner le rôle et les moyens que se donnent les acteurs de l'éducation populaire dans la construction d'un monde plus juste et solidaire.



« La dernière matinée avec l'atelier commun de libération de l'imaginaire m'a beaucoup plu, il a fallu se mettre en réflexion de manière collective et constructive. »

Les soirées

Cinéma-documentaire • « Etat d'élue »

Pour la première soirée de cette Université d'été, l'association Agora Peuple et Culture (Isère) a proposé la projection du film documentaire « Etat d'élue », de Luc Decaster, réalisé en 2010, suivie d'un débat autour des notions d'intérêt général et de la gestion des biens communs.

C'est un voyage peu commun auquel nous sommes conviés : suivre durant plus d'un an le cheminement d'une élue, Françoise Verchère, Maire et Vice-Présidente du Conseil Général de la Loire-Atlantique chargée de l'environnement. Entre les réunions kafkaïennes avec des technocrates, une occupation anti-OGM ou un débat houleux sur un parc éolien, dans un rapport singulier avec le réalisateur, l'élue livre ses réflexions, évoque ses désirs comme ses déboires. Françoise Verchère s'interroge sur la place qu'elle occupe au sein d'institutions où le dos rond semble coutumier pour faire carrière. Avec un humour peu commun, elle dépeint un monde où l'adversité politique est quasi permanente. Derrière le beau sourire de cette femme qui dérange, on sent parfois la solitude...

Conférence gesticulée • « Rurals ou la convergence des rustres » Hervé Chaplais, SCOP l'Engrenage, Tours

"Rurals ou la convergence des rustres" est un croquis de vie qui raconte le rural et plus encore la ruralité populaire et ses liens avec les mixités sociales issues des exodes et des migrations... L'histoire d'une vieille barrière en bois, de stères de bois, de musée d'art contemporain et de verrues. Cette conférence gesticulée traite de l'opposition rural/urbain comme une de ces fausses oppositions à « deux balles » destinées à nous divertir, nous détourner de la disqualification des cultures populaires qu'elles soient de campagne ou de quartier. Disqualification comme élimination pure et simple. Disqualification comme folklorisation et stigmatisation. Mais alors que la casse plus ou moins réussie des solidarités populaires se poursuit, certaines populations tentent pourtant de résister à la loi de la jungle néolibérale. Pour prendre ensemble le maquis, les jugements de classe restent encore bien souvent un des obstacles à une réelle convergence des rustres.



« J'ai eu une tendresse particulière pour le personnage féminin d'« Etat d'élus » que nous avons regardé le vendredi soir. »

« La conférence gesticulée montre que l'éducation populaire a de belles semaines devant elle. »

« La conférence gesticulée constitue un mode de travail pédagogique certainement efficace en éducation populaire, voire en éducation tout court. »

Les activités culturelles et de détente

Lors de ces quatre jours d'Université d'été, de nombreuses activités ont été proposées aux participants en début d'après midi pour...

Balade contée avec Clélia Tavoillot, l'Oiseau Lyre

Balade urbaine avec Evelyne Menou et Pauline Orain, I.PEICC

Atelier d'écriture avec Stéphane Page, Boutique d'écriture & Co

Jouer avec Claude Carrara et Valérie Faucon, Maison des Jeux de Grenoble

Sète, un port sur l'amer avec Jean-Luc Menu, Union Peuple et Culture

Pouvoir se documenter avec la librairie « L'échappée belle ».

Le point de vue des participants

Un questionnaire a été adressé aux participants pour recueillir leur point de vue sur cette édition 2012. Les lignes qui suivent constituent une synthèse des réponses obtenues (38 questionnaires nous ont été retournés).

L'université d'été 2012 est jugée « très réussie » ou « réussie » pour 3/4 des gens. L'ambiance et le lieu d'accueil ont été unanimement appréciés, l'organisation appréciée « beaucoup » ou « énormément » pour plus de 9 personnes sur 10. L'équipe organisatrice est jugée « formidable » et « diablement sympathique ».

Le thème de l'Université a été jugé « pertinent et judicieux » pour 3/4 des participants :

- C'est un sujet d'actualité qui mérite éclaircissements et approfondissements pour répondre à certaines urgences sociales, écologiques, économiques, politiques, au moment où on vit une crise économique, sociale, écologique, mais aussi une crise de sens et un manque de rêves communs.
- Parmi ceux qui jugeaient ce thème pertinent avant l'Université, aucun n'a changé d'avis
- L'université a permis de clarifier des notions et préciser le vocabulaire, appréhender la question sous différents angles, obtenir des informations supplémentaires... « désembuer le paysage » ouvrir des perspectives.
- 1/4 des participants n'a pas jugé le thème pertinent et judicieux, car l'intérêt général est une notion qui recouvre des réalités trop différentes, qu'il s'agit d'un thème trop vaste, trop conceptuel, pas assez mobilisateur car difficile à relier à du vécu, du sensible et aux actions de terrain.

Les « plus » et les « moins » de cette Université d'été

- Les activités culturelles et les soirées ont été très appréciées, en particulier la conférence gesticulée et le film « Etat d'Elue » de Luc Decaster
- Les plénières et les débats suite à l'intervention de Yannick Blanc, de Colas Amblard et de Guillaume Gourgues ont été majoritairement très appréciés. Toutefois la forme classique, le manque de temps pour les échanges avec la salle ont posé problème. Parfois trop éloignées du cadre de l'éducation populaire, les interventions ont été jugé trop théoriques par un certain nombre de participants.
- Le cadre, l'ambiance, les moments informels, le caractère intergénérationnel ont été vivement appréciés. Mais la grande densité du programme n'a pas permis des temps suffisants pour les échanges informels.
- Les ateliers ont été appréciés, même si certains ont regretté le manque d'articulation avec les plénières et le manque de temps de restitution.
- L'atelier-plénière « Libération de l'imaginaire » pour la découverte d'une méthode et la mise en réflexion de manière collective et constructive a suscité un vif intérêt.

« La rencontre de nouvelles personnes, les retrouvailles avec des « anciens », l'atmosphère générale ouverte et amicale... C'est un vrai plaisir de se sentir exister : merci ! »

Origine des participants

- Environ la moitié d'entre eux est venue à titre professionnel et 4/5 sont proches d'une association Peuple et Culture
- 53% ont été informés de l'Université par l'Union, 43% par une association du réseau, 4% par un autre moyen.
- Ils sont venus à l'Université car : investis dans Peuple et Culture (43%), s'intéressent à l'éducation populaire (30%), ont trouvé le thème passionnant (22%)
- Niveau d'étude très élevé : 40% de Bac+5, 21% de Bac + 3, 15% de Bac+ 2, 6% niveau Bac ou inférieur.



